

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

64/767 DU 7/08/84

DECRET N° /MTPS/DCTFP/DFP/2103/4

Portant révision de la situation administrative de Monsieur MOUFOSSE David
Ex-Volontaire de l'Education des cadres
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30-1-59 fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E,
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2
(/u le décret n° 71/369 du 23-11-71 fixant le recrute-
ment des Volontaires de l'Education pour l'Enseignement Secon-
daire ;
(/u le décret n° 74/454 du 17-12-74 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement
(Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions
des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 15, 18, 19 et 20 du décret n°
63/79 du 26-3-63 fixant la statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement (Jeunesse et Sports) ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rimis des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

.../...

(/u le décret n° 82/1264/MTPS/DGTFP/DFP du 30-12-82 portant versement, reclassement et nomination de certains Instituteurs des cadres des services Sociaux (Enseignement) ;

(/u l'arrêté n° 7448/MTPSI/CAB du 11-12-75 portant intégration et nomination dans les cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) des Volontaires de l'Education en service dans les CEG de la République Populaire du Congo ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 2-07-83 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1ER. - La situation administrative de Monsieur MOUPOSSE David, Ex-Volontaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) est versée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie B, hiérarchie I</u> (Enseignement)	<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> (Enseignement)
- Volontaire de l'Education, est intégré et nommé Instituteur Stagiaire, indice 470 P/C du 1-10-73 (arrêté n° 7448/MTPSI/CAB du 15-12-75)	- Ayant suivi plusieurs stages réglementaires, est reclassé et nommé Professeur de CEG de 1er échelon, indice 710 P/C du 1-10-75 date effective de reprise de service à l'issue du 1er stage ACC = Néant.
- Titularisé et nommé au 1er échelon indice 530 P/C du 1-10-74.	- Promu Professeur de CEG de 2° échelon, indice 780 P/C du 1-10-77.
- Promu au 2° échelon, indice 640 P/C du 1-10-76.	- Promu Professeur de CEG de 3° échelon, indice 860 P/C du 1-10-79.
- Promu au 3° échelon, indice 700 pour compter du 1-10-78.	- Promu Professeur de CEG de 4° échelon, indice 940 P/C du 1-10-81.
- Promu au 4° échelon, indice 760 pour compter du 1-10-80.	
- Promu au 5° échelon, indice 820 pour compter du 1-10-82.	
<u>Catégorie A, hiérarchie I</u> (Jeunesse et Sports)	<u>Catégorie A, hiérarchie</u> (Jeunesse et Sports)
- Titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (1ère Session 1982) est versé, reclassé et nommé Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 1er échelon indice 830 P/C du 1er Octobre 1982 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983 (arrêté n° 82/1264/MTPS/DGTFP/DFP du 30-12-81)	- Titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (1ère Session 1982) est versé, reclassé et nommé Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 3° échelon, indice 1010 P/C du 1er Octobre 1982 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983 ACC = Néant.

Handwritten signature/initials

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 7 Aout 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse et des
Sports,

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SILVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORFC	4
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.C.F.	1
D.C.D.	3
M.J.S.	3
D.C.S.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SCM/BC	2./-

Large handwritten X mark over the list